

DIPLÔME DE MASTER

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2006 relatif aux habilitations de l'École Normale Supérieure de Cachan à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. Zhongwei TANG, né le 11 avril 1981 à Shanghai (Chine) en vue de son inscription au diplôme de Master Sciences et Technologies, Santé ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances prévu par les textes réglementaires ;

**Le MASTER SCIENCES ET TECHNOLOGIES, SANTÉ,
Mention MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE POUR LES SCIENCES DU VIVANT,
Spécialité MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES,
Parcours Mathématiques, Vision, Apprentissage
à vocation RECHERCHE,**

en habilitation partagée avec l'Université Paris V, l'Université Paris IX, l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, l'École Normale Supérieure de Paris et l'École Centrale de Paris

est décerné à M. Zhongwei TANG

au titre de l'année universitaire 2006-2007, avec la mention **bien**

Fait à Cachan, le 17 mars 2008

Le titulaire

唐忠伟



Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Jean-Michel BLANQUER